



Dernier recours concernant la destruction finale du quartier de M'bouyoujou



Tamasha : un grain de sel pour ramener au goût du jour nos langues locales !

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2687 - Édition du 11 Juillet 2023

**Insee : Qu'il fait cher de vivre à Mayotte !**

COMMANDEZ EN LIGNE  LIVRAISON À DOMICILE OU  RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À **-20%** 

**MAYCENTRALE.COM**  
Votre nouveau site internet de pièces détachées  
**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉCONOMIE : À Mayotte les prix alimentaires sont en moyenne 30% plus chers qu'en Métropole !

Le service régional de l'Insee à Mayotte vient de publier une étude portant sur la « Comparaison des prix entre Mayotte et la France métropolitaine en 2022 ». L'institut a fait de même pour l'ensemble des autres territoires ultramarins. Même si les prix sont en moyenne 10% plus élevés qu'en métropole, notre territoire ne s'en sort pas si mal, comparé aux autres DOM.

En publiant cette étude comparative l'Insee a voulu répondre à la question de la vie chère au travers de plusieurs objectifs d'analyse. D'une part étudier l'écart des prix des biens et services entre Mayotte et la France métropolitaine et d'autre part de voir quels sont les postes de consommation les plus chers et les moins chers dans l'île au lagon.

## Les produits alimentaires, le nerf de la guerre

Ainsi, même si les prix sont en moyenne 10% plus élevés que dans l'Hexagone, les produits alimentaires décrochent la palme d'or avec des prix 30% plus élevés à Mayotte qu'en métropole. Pour arriver à ce chiffre, « l'Insee a sélectionné entre 300 et 500 produits de consommation courante pour établir son panier », précise Jamel Mekkaoui, chef de la division Études à la direction interrégionale de l'Insee La Réunion-Mayotte. Plus de 80.000 relevés de prix ont été réalisés par 200 enquêteurs dans les hypermarchés, les commerces de proximité, les doukabé, etc. D'autres données nous ont été fournies par les distributeurs », complète Jamel Mekkaoui.

Cette étude nous apprend ainsi que c'est l'alimentation qui pèse le plus lourd dans le budget des ménages Mahorais, « près de 25% du budget des dépenses ! », insiste Bertrand Aumand, chef du Service régional de l'Insee à Mayotte. Soit bien davantage que dans l'Hexagone. A



*Jamel Mekkaoui, chef de la division Études à la direction interrégionale de l'Insee La Réunion-Mayotte.*

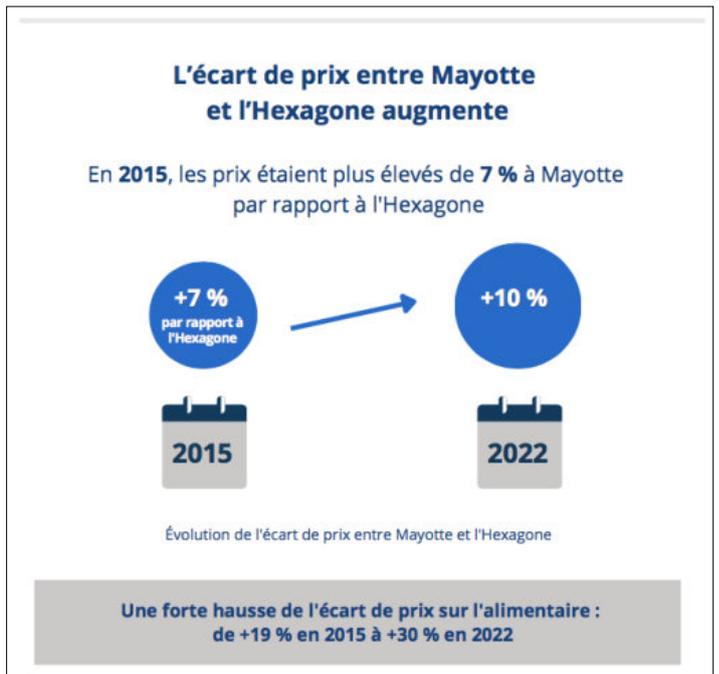
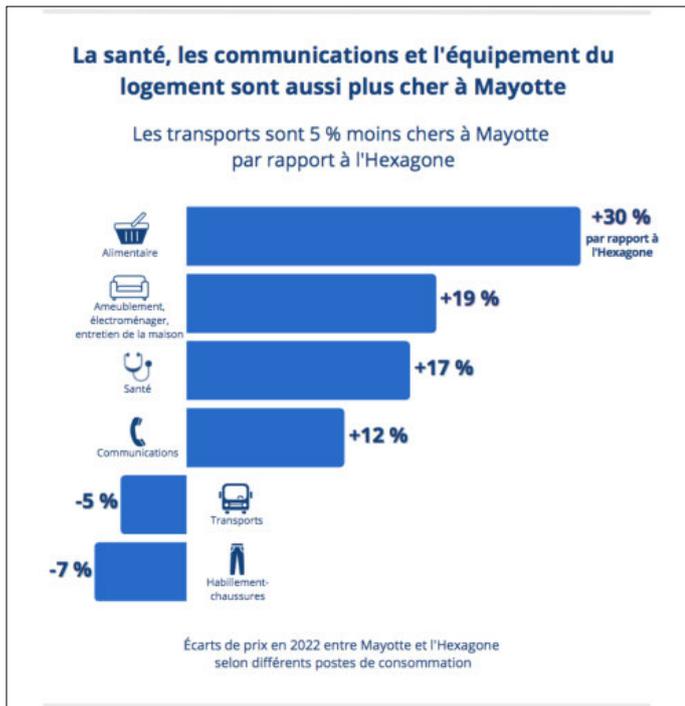
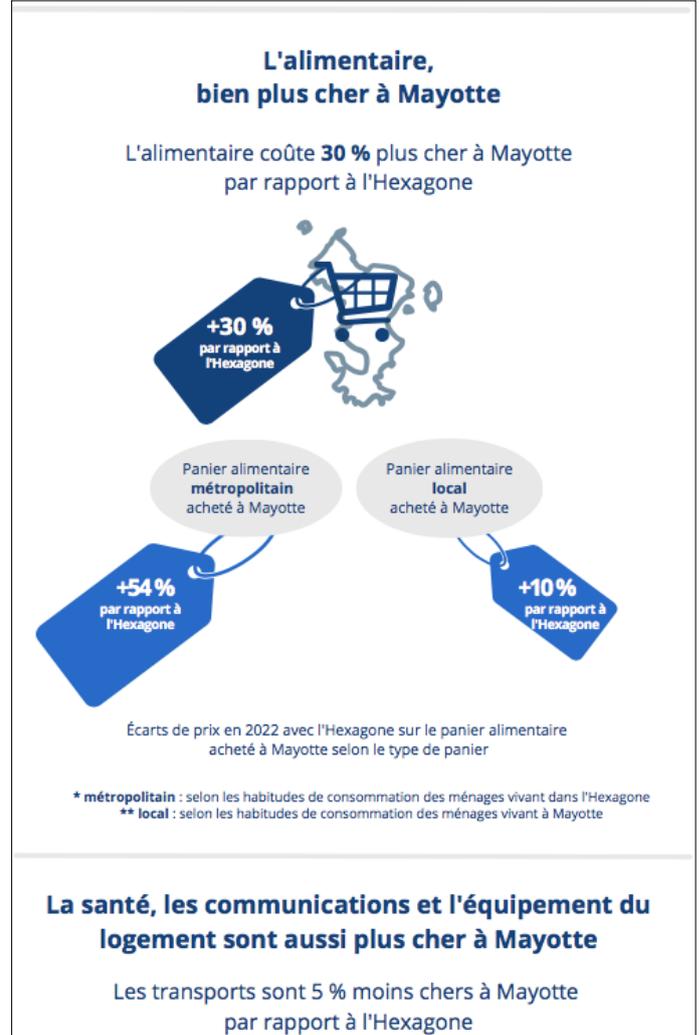
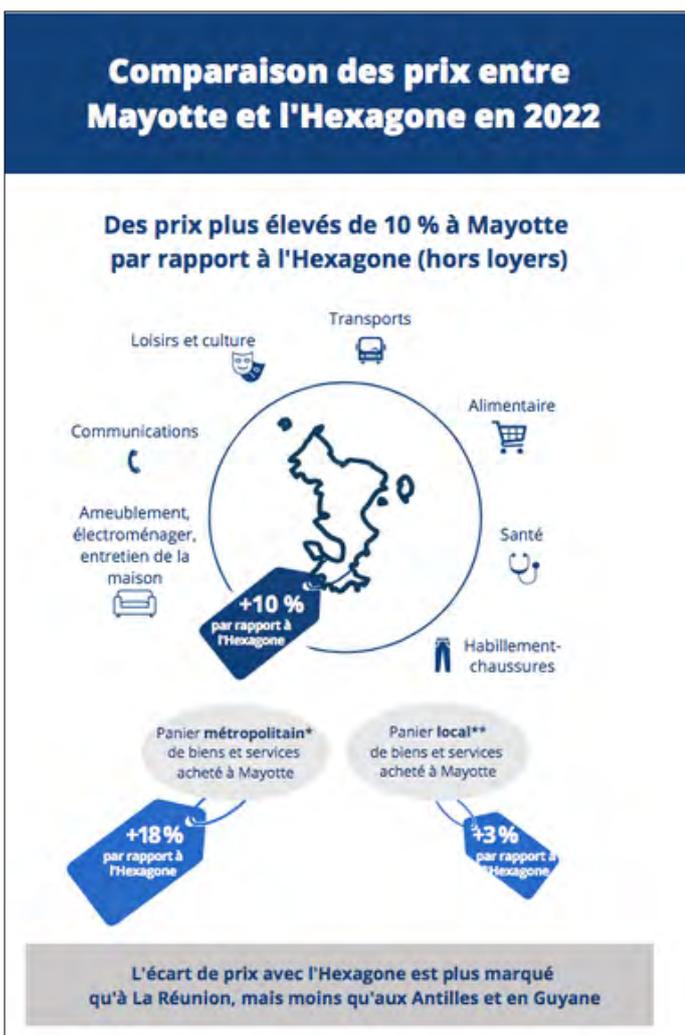
titre de comparaison, nos voisins de La Réunion font légèrement mieux puisque les prix en général sont « seulement » 9% plus élevés qu'en métropole. Concernant les autres DOM, on constate que la comparaison des prix entre la Guadeloupe et la France métropolitaine en 2022 sont 16% plus élevés en moyenne dans ce territoire ultramarin. Ils sont de 14% en Martinique et en Guyane. Aussi, même si les prix sont chers à Mayotte notre territoire souffre moins de la hausse des prix que d'autres DOM, toute chose égale par ailleurs.

Par ailleurs, l'Insee s'est « amusé » à comparer un panier alimentaire métropolitain acheté à Mayotte et un panier alimentaire mahorais, « local », acheté également sur le territoire mahorais. Dans le premier cas cela coûte 54% de plus qu'en métropole. Dans le second cas, même un panier dit « mahorais » acheté dans l'Hexagone coûtera 10% moins cher que dans l'île hippocampe !

**La Santé coûte plus cher contrairement à l'Habillement**

Dans cette étude, l'Insee a analysé quels étaient les secteurs où les prix ont connu la plus forte hausse par rapport à la métropole, et inversement ceux dont le taux était le plus bas. Sans surprise, les prix concernant la santé sont 17% plus chers que dans l'Hexagone. Il est donc plus onéreux de se faire soigner à Mayotte qu'en France métropolitaine pour les mêmes soins. L'ameublement, l'électroménager ou encore l'entretien de la maison est également un secteur qui pèse lourd dans le porte-monnaie des Mahorais puisqu'il nous en coûtera 19% de plus pour acheter les mêmes produits, comparé à la métropole. La communication occasionne aussi des frais supérieurs de 12% par rapport à l'Hexagone, dus notamment aux téléphones portables mais aussi aux forfaits.

Alors dans quels secteurs les prix pratiqués dans le 101<sup>e</sup> département français sont-ils moins élevés qu'en France métropolitaine ? « L'habillement et les chaussures avec -7%, indique le chef de la division Études à la direction interrégionale



**ANNONCES LEGALES**

DEMANDE DE PUBLICATION

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

scannez moi

de l'Insee La Réunion-Mayotte. Cela est probablement dû au fait que les coutumes vestimentaires ne sont pas les mêmes à Mayotte qu'en métropole », estime-t-il.

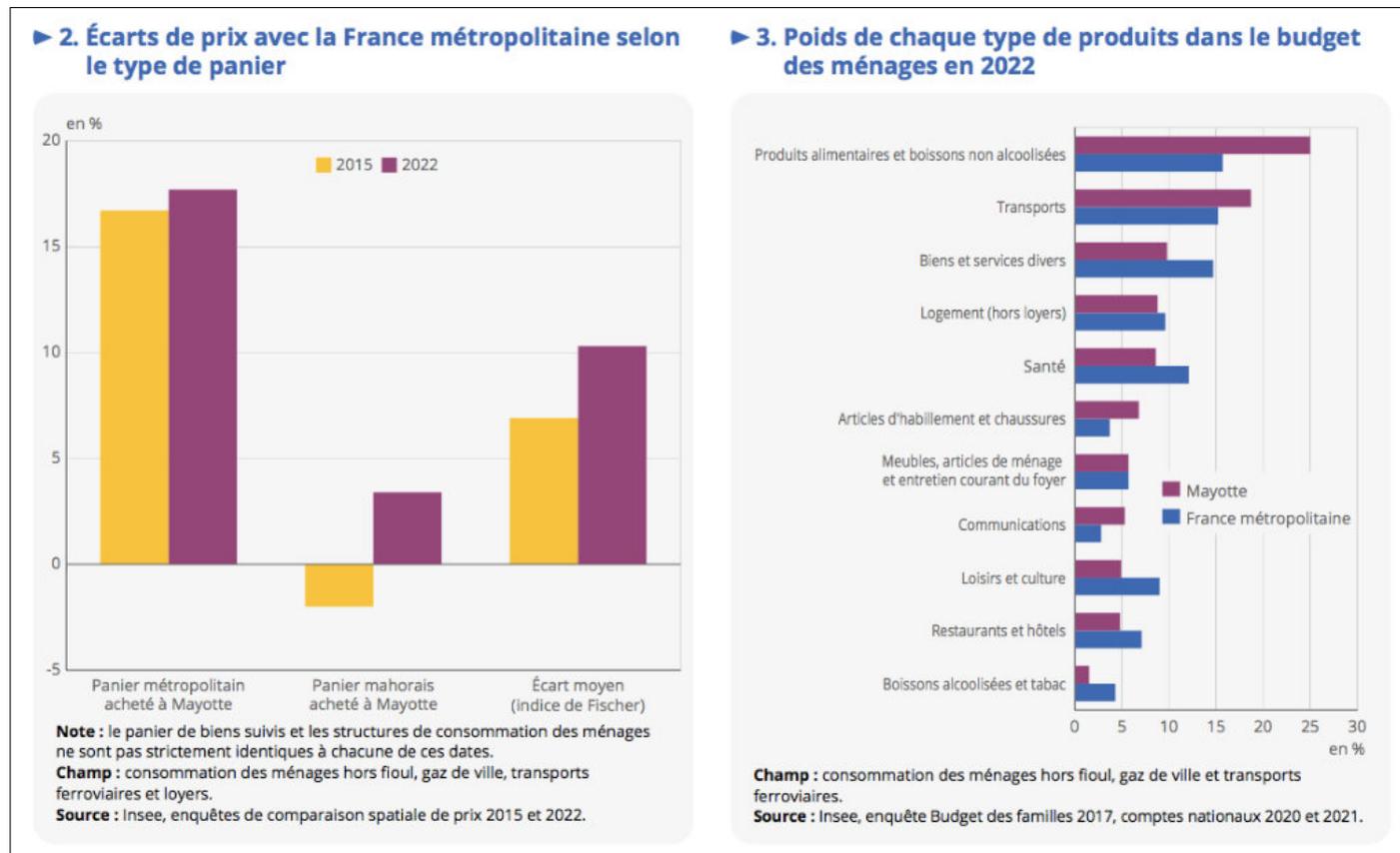
Autre secteur dans lequel l'île aux parfums possède des prix moins élevés que dans l'Hexagone est, contre toute attente, le transport avec des prix inférieurs en moyenne de 5%. Selon Jamel Mekkaoui, même si l'achat de voitures coûte plus cher, « l'entretien et l'essence notamment permettent d'obtenir des prix plus bas en moyenne ».

Enfin, dernière comparaison faite par l'Insee : En 2015, les prix étaient 7% plus élevés à Mayotte que dans la France métropolitaine (19% pour l'alimentaire), alors qu'ils sont aujourd'hui de 10% en moyenne (30% pour l'alimentaire). D'après Jamel Mekkaoui, « L'évolution des comportements des consommateurs est difficile à anticiper... Mais on constate que les populations ultramarines ont



De gauche à droite : Jamel Mekkaoui, Bertrand Aumand et Tamimou Maoulida (responsable des enquêtes à l'Insee de Mayotte)

tendance à consommer des produits plus chers que les métropolitains », B.J. remarque-t-il.



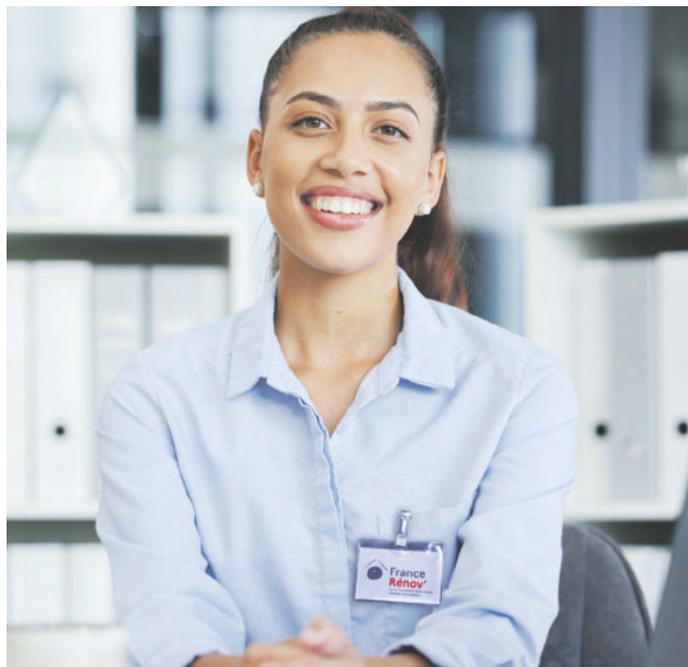
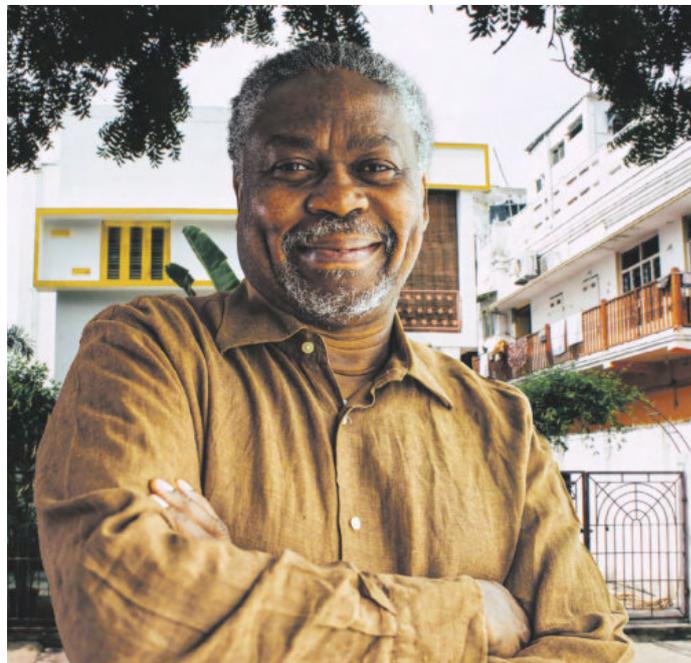


RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# 1 ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV PROCHE DE VOUS



« Ici, à Mayotte,  
j'ai été bien informé et  
bien accompagné par  
France Rénov' pour mon projet  
de rénovation énergétique »

CONSEILS GRATUITS, AIDES FINANCIÈRES,  
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Pour votre rénovation énergétique,  
le bon réflexe c'est France Rénov'



CONTACTEZ-NOUS  
**02 69 60 48 77**  
[france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



**France  
Rénov'**

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

# JUSTICE : Dernier recours concernant la destruction finale du quartier de Mbouyoujou

C'est à heure plus ou moins ponctuelle, en ce mardi 11 juillet, milieu de matinée, qu'avait lieu cette (ultime ?) audience, au tribunal administratif de Mamoudzou, en lien avec le recours de Madame C, requérante souhaitant suspendre l'arrêté B n°2023-SGA-0360 du 24 avril 2023 portant sur « l'évacuation et la destruction des constructions bâties illicitement sises à Mbouyoujou » commune de Dzaoudzi-Labattoir.

Si nous devons qualifier ce prétoire en un seul adjectif, le terme qui nous viendrait instinctivement à l'esprit serait celui de « Vide ». Non pas de sens, ni même de pertinence mais plutôt au 1er degré de l'approche. L'auditoire mahorais se résumait à la greffière et la salle était incroyablement vide. Du côté de la présidence et du défendeur, il était plutôt question d'une audience 2.0 via visio-conférence, depuis le tribunal de Saint-Denis à La Réunion. C'est donc sans la présence du Demandeur ni même de son avocat,

Maître Jean-Marie Biju-Duval ou un de ses homologues du barreau mahorais que les festivités ont eu lieu visant cette seconde et ultime partie inférieure du quartier de Mbouyoujou, dite du périmètre B, au niveau bordure de route et littoral.

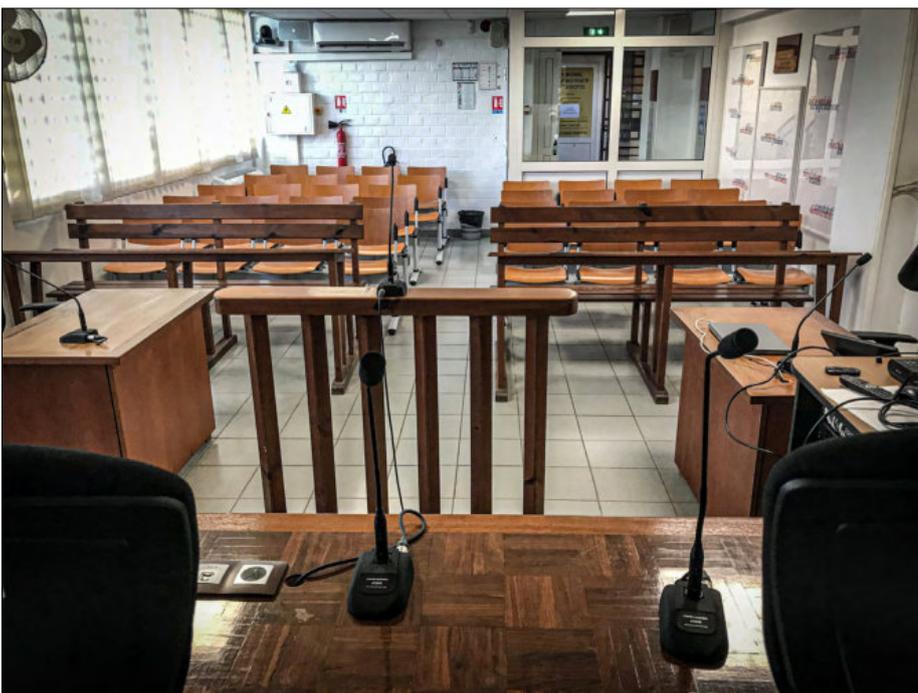
## Une notion d'urgence discutée

Enregistrée le 19 juin 2023 dernier, avec mémoires complémentaires apportés ce jour, cette ultime requête relative au contre-bas du dit quartier, s'inscrit donc dans [la continuité des recours précédents](#), ayant été tous rejetés en amont au regard de la destruction globale de cette cinquantaine d'habitations précaires et illicites. [Une destruction qui a pu être partiellement entamée le jeudi 7 juillet dernier](#) sur la partie supérieure et vallonnée répertoriée telle le périmètre A. Et bien que ces précédents recours prenaient justement en considération à la fois les zones A et B, il perdurait, ce jour, cette audience impliquant une mère ainsi que ses 3 enfants, tous

mineurs, de nationalité comorienne, comme le précise Maître Olivier Tamil en introduction de cette unique plaidoirie en l'absence de la partie adverse.

Comme l'exige la procédure, une enquête sociale a donc été menée en amont par l'institution sociale qu'est l'Acfav\* afin de déterminer les besoins de cette famille et de soumettre une solution d'hébergement transitoire adaptée avec un renouvellement de bail au besoin, le tout géré et payé par l'association concernée : « Il a été proposé un appartement de type T4, de 120 mètres carrés, cuisine équipée, 3 chambres et même climatisation il me semble, situé à Bandrelé » précise l'avocat. Et là est justement le point litigieux et argumentaire de la requérante du fait que cette personne réside sur Petite-Terre et qu'il soit impensable que le logement proposé soit sur Grande-Terre. Une indignation à laquelle se joint la problématique de la scolarisation des enfants et le fait de devoir gérer toute la logistique de réinscription en un autre établissement, sur une autre commune.

Pour Me Tamil, il a été important de rappeler que les obligations légales de scolarisation ne relèvent justement pas du préfet mais bien du Ministre de l'Éducation nationale et de son autorité déconcentrée qu'est le Rectorat de l'Académie de Mayotte (institution qui a fait partie des réunions logistiques loi Élan, au préalable global, afin d'assurer cette pleine obligation de continuité au regard de la législation nationale). Et dans ce cas précis, l'argumentaire couplé qui se voulait de dire que toute cette logistique s'inscrivait dans une dynamique des plus complexes car urgentes, n'était pas recevable au regard du calendrier des vacances scolaires et donc du délai supplémentaire qui s'ouvre jusqu'au mois d'août prochain, afin de permettre à cette famille, et toutes les autres précédentes concernées par cet



*Une salle magistralement vide pour cette audience...*

arrêté, de faire tout le nécessaire pour la prochaine rentrée de leurs enfants.

**L'Art d'ériger des difficultés « putatives »...**

C'est en ce terme que **Me Tamil** définit la grande majorité de ces argumentaires contestataires relevant de l'ordre géographique et/ou de la mise en avant systématique de la question des enfants. Des argumentaires soulignant des complexités et problématiques anticipées alors que "le possible déménagement n'a pas encore été fait". Appuyant son argumentation, il rappelle que cette mise en avant des enfants avait justement été considérée en amont, par ordonnance du 9 juin 2023 du juge des référés de Mayotte, comme une volonté d'utilisation pour faire obstacle à cette procédure loi Élan : « *Lorsqu'un arrêté tombe et que tout*



*Par visioconférence (de g. à d.) Matthieu Barvillet, magistrat et Olivier Tamil, avocat*



*Cette matinée d'audience ne comportait que 2 affaires, la précédente concernant un arrêté de reconduite à la frontière, ne se voulait pas plus remplie niveau affluence. Seule l'avocate de la préfecture était physiquement présente...*

*le nécessaire est fait au préalable, ces opérations de recours sont immédiates, indépendamment des considérations Aujourd'hui nous sommes dans une volonté d'instrumentaliser la misère des gens. Des prétendus défenseurs qui rentrent dans les bangas pour rameuter de possibles clients pour certains confrères, on en est là ».*

*Et c'est justement dans cette passive dynamique de pécuniaires repréailles, au regard de l'obstruction systématique des arrêtés que la Défense a pris le parti, non seulement de demander le rejet du recours mais également de faire appliquer l'article L-761-1\*\* demandant donc à la partie requérante de prendre à sa charge les frais de la procédure, s'élevant dans ce cas précis à 2 000 euros : « Il n'est pas question de rajouter de la misère aux gens mais un moment donné, cela encombre votre rôle monsieur le Président, cela prend du temps et nous devons envoyer un message clair. Bien entendu, nous répondrons toujours présents, nous sommes et serons toujours à l'écoute des personnes qui viennent nous voir, nous essaierons toujours de trouver des solutions au cas par cas comme nous l'avons toujours fait ».*

Rappelant l'approche également d'aide logistique instaurée par le préfet, au

regard du déménagement et stockage des meubles et effets personnels par la société AGS, des familles ciblées par ces dispositions loi Élan, sachant la non obligation légale de le faire, **Me Tamil** a terminé son louable panégyrique laissant au rapporteur **Matthieu Banvillet** une conclusion de séance des plus efficacement succinctes, indiquant que la décision finale de cette affaire en délibérée serait rendue d'ici cette fin de semaine.

MLG

\* Association pour la Condition Féminine et l'Aide aux Victimes

\*\* Article L-761-1 : Dans toutes les instances, le juge condamne la partie tenue aux dépens ou, à défaut, la partie perdante, à payer à l'autre partie la somme qu'il détermine, au titre des frais exposés et non compris dans les dépens. Les parties peuvent produire les justificatifs des sommes qu'elles demandent et le juge tient compte de l'équité ou de la situation économique de la partie condamnée. Il peut, même d'office, pour des raisons tirées des mêmes considérations, dire qu'il n'y a pas lieu à cette condamnation.



*Même les abords extérieurs du Tribunal étaient des plus calmes !*

## Mtsamboro : Une assemblée sur les thématiques sécuritaire et préventive contre la délinquance

C'est au sein de la mairie de Mtsamboro que s'est tenue, ce lundi 10 juillet, une assemblée un peu spéciale ayant pour unique Ordre du jour : les Sécurité et Prévention contre la délinquance. Tout un programme pour les élus municipaux de ladite commune en présence, appuyés des visions et expertises d'intervenants spécialistes en la matière.

Présidée par **Anoir Sadate Attoumani**, 1<sup>er</sup> adjoint mairie de Mtsamboro, cette réunion a eu pour but d'échanger avec les acteurs locaux que sont **Sadia Dekkak**, responsable de la Police municipale et **Guy Gaba**, coordonnateur du Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (Clspd) ainsi que leur homologue Dpsu\* de Mamoudzou, **Chaharoumani Chamassi**, notamment initiateur du dispositif Parents Relais (gilets jaunes) venu apporter son expérience.



*Réunion préparatoire à cette Assemblée Sécurité et Prévention*

Cette Assemblée a retenu plusieurs mesures pour expérimentation, proposées par les précités, afin de « maintenir la paix et la tranquillité publique à Mtsamboro ».

Ces premières mesures prendront effet dans les prochaines semaines avec, entre autres, « la mise en place d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance ».

\*Directeur de la division de la prévention et de la sécurité urbaine

# POLITIQUE : Tamasha : un grain de sel pour ramener au goût du jour nos langues locales !

Cemardi, dans les locaux de la Cadema, s'est tenue une conférence de presse visant à officialiser le lancement de «Tamasha», un concours d'éloquence en langues locales. C'est un projet initié par l'association Shime et le Conseil de la Culture, de L'Éducation et de L'Environnement de Mayotte. Les représentants des quatre coins de l'île ont répondu présents.

On sera d'accord pour dire que le Shimaoré et le Kibouchi — langues locales de Mayotte — étaient quelques peu délaissées. Et leur long manque de reconnaissance comme langues régionales de France n'a pas facilité les choses. Seulement, les choses tendent vers le positif maintenant, et notamment depuis la loi de 2021\* qui a permis de rectifier le tir. Dans cet élan, le CCEEM et l'association Shime\* ont vu les idées affluer, dans un seul but : sauvegarder nos langues, qui "sont notre patrimoine", d'après Rastami Spelo, président de l'association Shime. Des propos confirmés par Zouhourya Mouayad Ben, Vice-présidente chargée de la culture au conseil départemental. Elle nous en dit plus : "Il faut que chaque individu, ici à Mayotte, protège nos langues, c'est notre patrimoine locales. Il est important de multiplier les actions qui inciteront les gens dans ce sens, et Tamasha en fait partie. C'est dans cet élan que le département apporte son soutien dans le bon déroulement de ce concours."

## Un concours d'éloquence\* 100% en langues locales : Tamasha\*

Tamasha est une première matérialisation de ces idées. Et nous nous sommes adressés à Rastami Spelo, vice-président du CCEEM et président de Shime, afin de nous en dire davantage : "Nous voulons faire en sorte que le plus grand nombre de personnes s'implique dans la lutte pour la sauvegarde de nos langues. C'est dans une quête répétée des divers moyens possibles afin d'y parvenir que nous avons posé Tamasha sur la table. À Mayotte, nous sommes



Flyer officiel de "Tamasha"

plutôt de culture orale, donc, nous nous sommes dit qu'un concours d'éloquence en shimaoré et en kibouchi, pouvait bien tomber."

### Qui peut y participer ?

Pour cette première édition, dite d'expérimentation, les critères sont les suivants :

- Être majeur

- Être locuteur d'au moins une des deux langues mahoraises (shimaoré ou kibouchi)
- Être en règle sur ses papiers (le lauréat sera amené à voyager)

### Comment cela va-t-il se dérouler ?

Le concours se déroule en deux phases :

- Les pré-sélections : chaque interco se chargera d'organiser des pré-sélections



*En plus du CCEEM, de Shime et du département, les intercommunalités aussi avaient leurs représentants, dans la salle de conférence de la CADEMA*

afin de désigner ses représentants en kibouchi ET en shimaoré (il y aura d'ailleurs un juge différent pour chaque langue). L'objectif est d'avoir 10 finalistes provenant des 5 intercommunalités de Mayotte.

– La finale départementale : cette dernière se déroulera devant un public et sera accompagnée de diverses animations.

### Que faire pour gagner ?

Ça reste un concours d'éloquence malgré tout, donc la manière de s'exprimer, de séduire le public, ainsi que la qualité du discours compteront pour espérer aller le plus loin possible. En soi, il faut être un beau parleur, en usant de l'une de nos 2 langues régionale, assez simple non ? Bon, il faudra quand-même respecter des thèmes définis, comme insiste Cris Korodjee, chargée de mission du CCEEM : "Les thèmes de l'éducation, de l'environnement et de la culture seront attendus dans les prises de paroles. Ensuite, les textes devront nous être communiqués au préalable, quelques jours à l'avance, pour une vérification." En effet, "certains termes, jugés inacceptables, n'auront pas leur place" dans les expressions orales,

comme nous l'a confirmé M. Spelo.

### Programme complet

#### • pré-sélections :

-3CO = 29 juillet 2023 au pôle d'excellence rural de Coconi, de 9h à 12h.

-CADEMA = 5 août 2023, à la Maison pour tous, à Dembeni.

-CAGNM = 12 août 2023 au plateau de Mtsamboro de 16h à 19h.

-CCSUD = 19 août 2023 au marché de Hamouro, de 9h à 12h.

-CCPT = 26 août 2023 au parvis de l'office du tourisme, de 15h à 19h.

• Finale départementale : 28 octobre 2023 à l'hémicycle Younoussa Bamana, au Conseil départemental.

Il y aura 2 lauréats, un pour le shimaoré et un autre pour le Kibouchi. Le premier cité remportera un séjour d'immersion en Tanzanie, tandis que le deuxième bénéficiera de la même chose, mais à Madagascar. Si l'édition de cette année ne comprendra que des candidats majeurs, celle de l'an prochain pourrait prendre un tournant scolaire et ainsi inclure des candidats moins jeunes. Du côté du conseil départemental, toujours à la suite de ce concours, on réfléchirait à inclure les langues mahoraises dans les enseignements scolaires. Avoir

des cours de shimaoré et de Kibouchi à l'école ça vous tente ? Nous oui. En attendant, des discussions concrètes devront se tenir entre le département, le rectorat et le CUFR.

### Houmadi Abdallah

*\*Le shimaoré et le Kibouchi sont désormais reconnus comme langues régionales de France et peuvent théoriquement être enseignées dans les écoles, grâce à la promulgation de la loi du 21 mai 2021. Celle-ci, relative à la protection patrimoniales des langues régionales et à leur promotion.*

*\*Shime est une association créée en 1998 et qui a pour objectif la préservation des langues à Mayotte. Elle offre à ceux qui le souhaitent, des outils d'apprentissage des langues mahoraises.*

*\*L'éloquence est l'art de bien parler. On expose ainsi, sa maîtrise de la rhétorique.*

*\*Tamasha : Rastami Spelo l'a défini comme étant "le coup de boost qui va accélérer les choses dans l'objectif de préserver et promouvoir nos langues locales". Tamasha va emmener les candidats à se surpasser et à se sublimer, dans leur maîtrise de leurs langues maternelles, tout en explorant des thèmes qui rythment l'actualité.*

# ÉDUCATION : D'une enfance mahoraise à des études métropolitaines. Chapitre 2 – Kamardine, du collège de Kawéni au Master de tourisme

Né à Mayotte, Kamardine a grandi à Kawéni dans un milieu modeste. Scolarisé au collège de Kawéni, le seul à l'époque, il entre ensuite au Lycée Younoussa Bamana en filière généraliste. Après son Bac, il décide de partir découvrir la Métropole.

**“Pourquoi es-tu parti étudier en Métropole ?**

J'avais envie de découvrir de nouvelles choses. J'ai candidaté principalement dans le Sud puisque j'avais de la famille basée sur la côte méditerranéenne, et j'ai été accepté à l'université de Nîmes pour une licence d'administration économique et sociale.

Ça ne s'est pas très bien passé. La transition entre le lycée Younoussa Bamana et l'université, je l'ai très mal vécu dans la mesure où je n'étais pas préparé pour les études supérieures. Je n'avais pas la bonne méthodologie pour m'organiser, et il y avait le fait d'arriver dans un nouvel environnement. Je ne connaissais pas du tout la Métropole !

**Comment as-tu réagi ?**

Au bout de 6 mois, j'ai réalisé que je ne pouvais pas continuer dans cette filière, que j'avais un peu choisie par défaut. Je n'avais pas vraiment de projet professionnel détaillé à cette époque. J'ai pris du temps pour réfléchir et je me suis demandé ce qui me faisait plaisir dans la vie de tous les jours.

Je suis passionné d'aéronautique, je passais beaucoup de temps à l'époque à me documenter sur l'aviation. Je me suis dit que ça pouvait m'intéresser, et j'ai décidé de viser les métiers de l'aérien. Mon objectif était de travailler pour une compagnie aérienne. En me documentant j'ai appris qu'un



établissement allait être inauguré en 2015 et proposer une formation axée sur le tourisme : le lycée Christian Bourquin à Argelès-sur-mer, dans les Pyrénées Orientales. J'ai candidaté, j'ai été retenu et j'ai commencé à suivre le cursus.

**Est-ce que cette fois-ci ton ressenti a été différent ?**

J'y ai pris beaucoup de plaisir, et j'ai remarqué que plus je prenais du plaisir, plus je réussissais à m'organiser. Mes résultats étaient bien meilleurs qu'à l'université. Il y avait ce contraste avec les amphithéâtres bondés de la faculté, alors qu'en BTS on était en petit comité. On avait une proximité avec les professeurs, ils pouvaient vraiment nous accompagner. Ce que j'ai aimé aussi avec cette filière, c'était la possibilité d'effectuer une immersion professionnelle au cours de l'année.

J'ai eu l'opportunité de vivre ma première expérience professionnelle à Mayotte, auprès du représentant d'Air Austral à Mamoudzou. Au départ je suis quelqu'un d'assez réservé et être en contact avec la clientèle était un vrai défi pour moi. C'était une manière

de repousser mes limites. J'ai bien aimé l'expérience, que j'ai réitérée l'année d'après.

**Qu'as-tu fait après avoir obtenu ton diplôme ?**

Une fois diplômé, j'avais envie de continuer dans le monde de l'aérien. Pour travailler dans une compagnie aérienne, il fallait absolument maîtriser l'anglais. Je voulais partir en Nouvelle Zélande avec un Permis Visa Travail, qui donne un visa et la possibilité de travailler sur place. C'était pour moi l'option la moins onéreuse pour améliorer mon niveau d'anglais. J'ai décidé de retourner à Mayotte pour travailler, histoire d'avoir des ressources financières.

À cette époque, je me suis rendu compte que les sites touristiques de l'île n'étaient pas assez bien répertoriés. J'ai réalisé que si jamais un touriste voulait organiser de lui même un séjour à Mayotte, ce n'était pas un exercice facile. Je me suis dit qu'il y avait un travail à faire là-dessus. Ça m'a intéressé, j'ai découvert que c'était le travail des chargés de développement touristique local.

Tu as donc eu envie de travailler dans ce domaine ?

J'ai décidé de reprendre mes études, ce qui n'a pas été un choix évident, notamment vis-à-vis de ma famille. J'étais inséré professionnellement, j'avais mes amis qui avaient une vie personnelle et professionnelle stable. Et je suis retourné en Métropole pour une formation aux métiers de manager dans le secteur du tourisme, avec une mise en avant de la dimension environnementale. J'avais toujours mon idée en tête, je suis revenu pour mon stage de fin d'année à Mayotte, où je suis actuellement.

Pour revenir à ton arrivée en Métropole, est-ce que tu te souviens de ce qui t'avais marqué la première fois ?

La taille des amphithéâtres, je n'étais pas habitué à ça. Et la maîtrise de la langue : je ne pratiquais pas le français en dehors de l'école à Mayotte. J'avais des lacunes, ce n'était pas forcément évident parfois de comprendre certaines notions en cours.

Des conseils pour les jeunes qui partent faire leurs études ?

La lecture, c'est ce qui m'a le plus aidé. Personnellement je lis surtout des livres sur le sport, parce que ça me passionne. Et sourire aux autres. C'est ce qui m'a permis d'échanger avec mes camarades et d'améliorer mes capacités linguistiques."

Propos recueillis par Marine Wolf



## ÉCONOMIE : SIM : Bilan 2022 et perspectives 2023 voire au delà

La Société immobilière de Mayotte vient de publier son rapport officiel relatif à l'année 2022 déjà écoulée ainsi que ses projets en cours et à venir à horizon 2030.

Avec l'appui du Groupe Habitat, maison mère à laquelle la SIM est désormais affiliée, ce sont donc **477 logements qui ont été mis en chantier pour l'année 2022**, pour la coquette somme de **100 millions d'euros d'investissement** (97m€ dédiés à la production neuve et 3m€ pour le parc existant). Un investissement soutenu et ce, malgré une conjoncture économique internationale plutôt « tendue » qui n'épargne guère notre territoire. Mais les objectifs de la SIM sont plutôt clairs aux dires de son directeur, **Ahmed Ali Mondroha** : « *Nous sommes mobilisés pour proposer de nouvelles offres de logement notamment des résidences étudiantes et seniors. La SIM se positionne comme acteur central de la reconstruction sociale et économique de l'île en soutien aux populations* ».

L'approche sociale dans sa globalité

La SIM, c'est la **gestion d'un parc immobilier de 2 633 logements**, dont près de la moitié (1 107 logements) se veut dédiée à des logements de classification sociale. Les priorités de l'historique entité se tablent sur les propositions et solutions d'accessibilité au logement à destination des publics les plus vulnérables justement. Avec un **rythme de croissance annuel de 18%**, ce sont **déjà 152 logements qui ont été livrés** (121 à Labattoir et 31 à Trévani) auxquels s'ajoute la mise en chantier de 54 autres supplémentaires en cette commune nord de Koungou (toujours sur le site de Trévani dans le cadre de l'opération Sphinx).

Pour nos **étudiants**, la SIM « s'engage pour développer ce nouveau produit en renforçant les échanges avec les partenaires (Centre Universitaire de Formation



(archives) Accord entre Ahmed Ali Mondroha et Kadafi Attoumani pour une réponse commune aux futurs appels d'offre



### *Bilan global SIM pour cette année 2022*

et de Recherche de Mayotte, CROUS, collectivités locales, etc. ) ». Dans un premier temps, ce sont ainsi **50 logements qui seront produits** en ce sens et **s'en suivront d'autres** afin d'atteindre le **compteur global de 200 logements**. Le rapport ne précise les zones/communes exactes de ces implantations.

De plus en plus consciente aussi du vieillissement croissant de la population de notre territoire, la SIM souhaite offrir des **structures de prise en charge** spécifiques et adaptées à ces profils **seniors**. Par [signature récente de convention](#)

[avec la Croix Rouge française](#), il va être engagé « une première opération de l'ordre de près de **40 logements** ».

### **L'approche environnementale n'est pas en reste**

Au regard des conditions et évolutions climatiques, l'amélioration des confort et performance énergétique des bâtiments est quelque chose d'inévitable, en ce sens, en plus de son renouvellement de partenariat signé en 2021 avec EDM, il a été mis en place en 2022 des premiers dispositifs favorisant le respect

environnemental (isolation des parois et toitures, protection solaire des baies, usage de la brique de terre compressée, eau chaude solaire, brasseurs d'air ou encore ampoules à bases consommation...). Ce sont une vingtaine de résidences qui ont bénéficié de tout ce dispositif, notamment Passamainty Collège, Calotropis, Dzou Mwessi ou encore les jasmins. Afin de diminuer l'empreinte carbone, toutes les recettes constructions se veulent certifiées norme NF HABITAT HQE, garantissant ainsi des performances et qualités en termes acoustique, thermique, luminosité naturelle, économie de charges, qualité de l'air intérieur, fonctionnalité, sécurité, respect de l'environnement... À cela s'ajoute également la récupération et réutilisation des eaux pluviales dans les bâtiments en cours de conception. Ceci constitue une pratique innovante, en effet, les eaux récupérées serviront à alimenter les sanitaires, nettoyer les espaces communs et arroser les jardins plantés.

### **Objectifs 2023**

Souhaitant aussi agir en faveur de l'insertion professionnelle, la SIM souhaite recruter massivement sur ces chantiers; c'est ainsi qu'un partenariat signé au début de cette année, avec la Cress, permettra d'inclure des clauses d'insertion sociale dans ses différents marchés.



*Logements neufs du Golf*

D'ici 5 ans l'objectif tenu de production se portera sur 1 500 logements.

Concernant sa qualité de service, ainsi que l'accompagnement dédié à ses locataires, la SIM a par exemple :

- Proposé de sa propre initiative à cotiser pour ce Fonds de solidarité logement d'aide utile aux ménages les plus fragiles ;

- Expérimenté avec un panel de locataires, le programme ECCO Dom qui vise à réduire les charges énergétiques en Outre-mer par l'adoption d'éco-gestes ;

- Mis en service, depuis février 2023, un centre de relation clients. Celui-ci a vocation à répondre plus rapidement aux locataires de la SIM, il enregistre immédiatement toutes les réclamations, qu'elles soient d'ordre technique ou administrative ;

- Déployé un plan de gardiennage pour recruter 15 gardiens d'ici 10 ans (il s'agit pour la SIM de promouvoir certains de ses collaborateurs qui aspirent à travailler au contact des clients. Pour les locataires, ce plan doit permettre de leur proposer des services de proximité à valeur ajoutée.

JVO3 / Study Case

Nom du projet: PASSAMAINTY COLLEGE  
 Lieu: Passamaity - Mayotte  
 Maîtrise d'ouvrage : Société Immobilière de Mayotte - SIM  
 Programme : Création de 80 logements LLI - PLS - LLTS  
 Coût travaux: 8.500.000 €  
 Surface: 5.800 m² SU  
 Mission: Concours Esq  
 Année(s) : études 2011  
 Concours ajourné

**C**oncours 2012



Auteurs du projet architecturaux: Laurent JANNET Architecte d.p.l.g pour Anap2012 Sas d'Architecture  
 Jean VAN OOST Architecte d.p.l.g pour JVO3 Sas d'Architecture  
 Auteur des plans de vue: Philippe MARTYNAK ©




**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :  
 +33.7.85.05.96.59  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)



# JUSTICE : Contrôle et bilan des immatriculations des embarcations de pêche

C'est à la suite d'une opération menée par les Affaires maritimes, le vendredi 7 juillet 2023 dernier, au niveau littoral du Four à Chaux, qu'il a pu être établi un bilan de diverses infractions constatées sur des barques de pêche professionnelles et de plaisance.

Parti d'un constat observatoire en amont, où il avait été noté une recrudescence du nombre d'embarcations stationnées au niveau de la zone précitée, il a donc été déployé un dispositif de contrôle qui a permis de mettre en lumière des falsifications d'immatriculations (usurpation d'immatriculation d'autres embarcations hors département), données erronées entre les caractéristiques répertoriées nationalement et les caractéristiques réelles de l'embarcation contrôlée.



*Des barques de plus en plus nombreuses au mouillage du Four à Chaux (DR/Pref. Mayotte)*



*Embarcation des Affaires Maritimes (illustration) / (@MLG)*

Ces sont donc au total **7 navires et 5 moteurs qui ont été saisis** par le service maritime et littoral / DEALM.

La préfecture rappelle : « Les barques de pêche faussement immatriculées peuvent se livrer à des activités illégales en mer et contribuent au développement d'une filière de pêche illicite, non déclarée et non réglementée, au détriment des pêcheurs professionnels engagés dans un effort exigeant de structuration ».

« La falsification des barques de pêche est une pratique illégale clairement identifiée qui fait l'objet d'une vigilance régulière et soutenue de la part des services de l'État en charge de la gestion de la flotte de pêche et du registre des navires professionnels et de plaisance ».

*Saisi des barques et de certains moteurs*



## Mamoudzou : Modification du sens de circulation

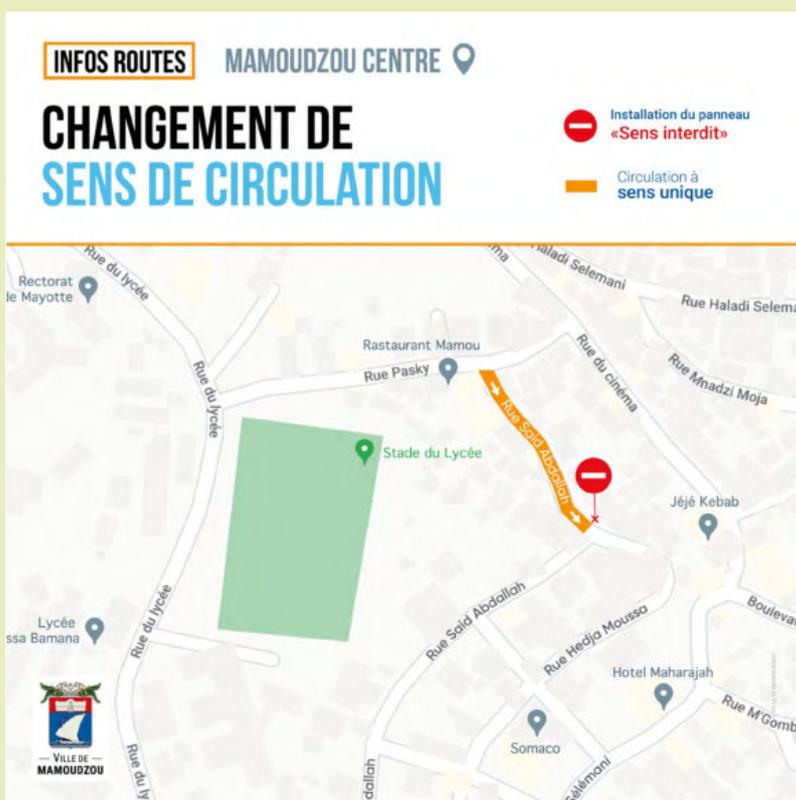
Dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de la route, la Ville de Mamoudzou informe la population que le sens de circulation de la rue Saïd Abdallah à Mamoudzou changera à partir du lundi 17 juillet 2023.

Les configuration et gabarit actuels de la chaussée ne permettant pas d'offrir des conditions optimales sécuritaires pour une circulation à double sens, tant pour les usagers motorisés que les piétons, la **rue Saïd Abdallah** va adopter, dès lundi prochain, un sens de circulation unique à destination de la voie descendante.

Cette modification du tracé routier contribuera à prévenir les risques d'accidents, à fluidifier la circulation et à améliorer la qualité de vie dans du quartier concerné.

Une signalisation appropriée sera mise en place pour informer les conducteurs du changement de circulation.

“La Ville de Mamoudzou vous invite à être attentif aux panneaux de signalisation et vous remercie de respecter cette nouvelle règle de circulation”.



*Plan de cette nouvelle configuration routière à venir*

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com

## SARL BARAKA DELICES

Par acte SSP du 31/07/2023, il a été constitué une SARL dénommée : SARL BARAKA DELICES

Siège social : Rue convalescence, 97670 OUANGANI

Capital : 500€ Objet : Restauration Menage

Gérance : Mme SANDA Andjamia, 4 chemin foundi djadi, 97640 SADA Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU



Consultez nos pages d'annonces légales en ligne

Publier votre annonce légale

CLIQUEZ-ICI !

